

Une équipe de 7 professionnelles est à votre écoute **par mail, téléphone ou en rendez-vous** pour vous accompagner

**ANTENNE DE HONDSCHOOTE**

4 avenue du Quai  
59122 Hondschoote  
Tél : 03 28 290 999  
rpehondschoote@cchf.fr

**ANTENNE DE BERGUES**

468 rue de la Couronne de Bierne  
59380 Bergues  
Tél : 03 28 290 999  
rpebergues@cchf.fr



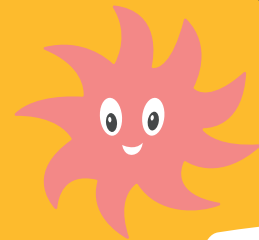
**ANTENNE DE WORMHOUT**

7 Candaele Straete  
59470 Wormhout  
Tél : 03 28 290 999  
rpewormhout@cchf.fr

**ANTENNE DE CAPPELEBROUCK**

760 route de Lynck  
59630 Cappellebrouck  
Tél : 03 28 290 999  
rpecappellebrouck@cchf.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES HAUTS DE FLANDRE  
Siège social : 468, rue de la  
Couronne de Bierne  
59380 BERGUES  
Tél : 03 28 290 999  
Mail : contact@cchf.fr  
Site : www.cchf.fr



**RPE**  **CCHF**  
**RELAIS PETITE ENFANCE**

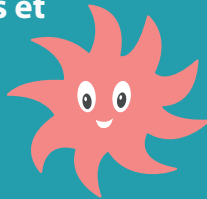


# VOUS ÊTES....

## Assistant(e) maternel(le), garde à domicile, candidat(e) au métier

### Le Relais vous :

- Informe sur les démarches d'inscription et de déclaration sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr),
- Informe sur votre statut, sur vos droits et obligations (contrat avec les parents, formations),
- Propose des temps de rencontres, d'informations et d'échanges sur votre profession,
- Accompagne dans votre parcours de formation professionnelle (formation continue, service de documentation en lien avec le monde de la petite enfance),
- Organise des animations à partager avec les enfants afin de découvrir différentes activités d'éveil.



**Le RPE propose des ateliers d'éveil adaptés aux besoins des jeunes enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le). Lieu de découverte, d'exploration, de socialisation, de rencontre, de partage et d'accompagnement à la professionnalisation.**



## Parents, futurs parents

### Le Relais vous :

- Informe sur les modes d'accueil des jeunes enfants (0-6 ans) et vous aide à trouver le plus adapté pour vous et votre enfant,
- Propose une liste d'assistant(e)s maternel(le)s et leurs disponibilités d'accueil,
- Renseigne sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre,
- Accompagne dans votre fonction d'employeur (contrat de travail, bulletin de salaire...),
- Propose un lieu d'échange, d'écoute et d'informations sur le thème de la petite enfance.

